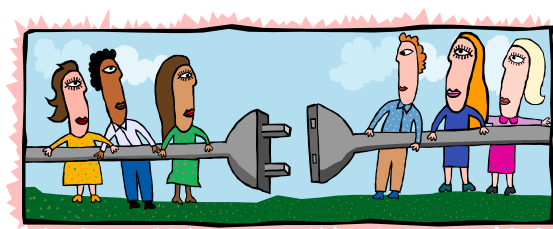


# ENSEMBLE,

## PRÉVENONS L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

### La violence

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » LIP (Loi sur l'instruction publique) 2012



Afin d'unir nos forces pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence en milieu scolaire, le gouvernement a fait des modifications à la Loi sur l'instruction publique. Toutes les écoles du Québec devront développer et mettre en place un

plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Le MELS demande au milieu scolaire de collaborer avec les parents afin de mettre en place des actions à la fois préventives et des actions de soutien auprès des enfants, et ce, à tous les niveaux, qu'il soit l'acteur de l'acte posé, la victime ou le témoin, ainsi que leurs parents aux prises dans une situation d'intimidation ou de violence.

L'intimidation, c'est l'affaire de tous : les élèves, les enseignants, les parents, la secrétaire, le chauffeur d'autobus, le brigadier, les surveillants du diner et tous nous avons la responsabilité d'agir.

Afin de vous mettre en contexte, voici les nouvelles définitions :

### Sens de la définition de la violence

Définition	Sens
<i>« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle,</i>	La personne qui commet une agression manifeste un pouvoir dans un rapport de force et exprime ce pouvoir ou le laisse paraître.
<i>exercée intentionnellement contre une personne,</i>	La personne commet une agression à dessein, elle a un projet et affiche une volonté. Les manifestations de violence peuvent être dirigées envers soi-même ou autrui.
<i>ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer,</i>	Les manifestations de violence peuvent produire des effets traumatisants chez la victime, les témoins et leur entourage.
<i>en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »</i>	La violence peut se faire à des degrés divers et peut porter atteinte à l'individu sur les plans physique, social, matériel et psychologique ou le léser dans ses droits et libertés.

## L'intimidation

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; » LIP 2012

Pour vous aider à accompagner votre enfant, voici un tableau pratique qui fait la différence entre un conflit et un geste d'intimidation.

Intimidation (rapport de force)	Conflit
➤ Rapport entre deux enfants où <b>l'un s'impose à l'autre par la force.</b>	➤ Confrontation entre deux enfants qui ne partagent pas le même point de vue.
➤ Un enfant <b>prend l'initiative</b> et veut gagner sur l'autre.	➤ Deux enfants cherchent à gagner.
➤ Un enfant <b>veut gagner à tout prix</b> et agresse l'autre.	➤ Deux enfants discutent vivement, argumentent sans agression.
➤ <b>Rapport inégalitaire.</b>	➤ Rapport égalitaire.
➤ Il <b>en résulte une victime.</b> Cet enfant développera un manque de confiance en lui, de la méfiance, de l'isolement et bien d'autres choses insoupçonnées qui le suivront à long terme.	➤ Aucune victime, les deux peuvent se sentir perdants. Les deux enfants vivront à court terme de la colère, de la déception, de la tristesse, mais il y aura toujours possibilité de trouver un terrain d'entente.

PRUDHOMME, Diane. *Violence entre enfant, casse-tête pour les parents*, Éditions remue-ménage, 2008



Pour vous aider à soutenir votre enfant si une des situations se produit, nous vous proposons quelques stratégies.

Dans **toutes** ces **situations**, il est important de **garder** votre **calme**, de ne **pas banaliser** les propos de votre enfant, mais surtout **rester en contrôle** afin de le **sécuriser**.

<i>Votre enfant est victime d'intimidation ou de violence, quoi faire?</i>	<i>Votre enfant est témoin d'intimidation ou de violence, quoi faire?</i>	<i>Votre enfant fait de l'intimidation et voudrait cesser d'en faire, quoi faire?</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Restez calme et écoutez ce qu'il a à vous dire.</li><li>✓ Parlez-en à son professeur ou tout personnel de l'école qui pourrait être au fait de la situation et qui peut aider votre enfant à régler la situation.</li><li>✓ Encouragez-le à dénoncer son ou ses agresseurs. Indiquez-lui qu'il n'y a rien de mal à le faire et qu'il faut du courage pour y arriver.</li><li>✓ Encouragez-le, si c'est possible, à rester avec ses amis sur lesquels il peut compter. En groupe, il risque moins de se faire intimider.</li><li>✓ Demeurez attentif au comportement de votre enfant et demandez à l'école de l'aider si la situation vous inquiète.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Restez calme et écoutez ce qu'il a à vous dire.</li><li>✓ Dites-lui qu'il a un rôle à jouer et que ses réactions peuvent encourager ou décourager l'agresseur.</li><li>✓ Rappelez-lui l'importance de dénoncer l'intimidation. Faites-lui comprendre qu'en signalant, il vient en aide à quelqu'un d'autre et qu'il n'est pas un « stool ».</li><li>✓ Proposez-lui d'avertir un adulte de l'école en qui il a confiance.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Restez calme et écoutez ce qu'il a à vous dire.</li><li>✓ Expliquez-lui la gravité et les conséquences de ses actes ou de ses paroles.</li><li>✓ Voyez avec lui comment il peut exprimer sa colère ou ses émotions sans faire de tort aux autres.</li><li>✓ Essayez de passer plus de temps avec lui et de superviser ses activités.</li><li>✓ Cherchez à savoir qui sont ses amis et comment ils passent leurs temps libres.</li><li>✓ Vous pouvez demander du soutien et de l'aide à votre école.</li></ul>



## Liste des ressources dans notre région.

Prendre contact avec les intervenants de votre école.

Moi, j'agis  
[www.moijagis.com](http://www.moijagis.com)

CSSS Richelieu-Yamaska (C.L.S.C)  
450-778-2572

Pour la région d'Acton  
450-546-2572

Ligne Parents  
1-800-361-5085  
[www.ligneparents.com](http://www.ligneparents.com)

Tel-jeunes  
1-800-263-2266  
[www.teljeunes.com](http://www.teljeunes.com)

Jeunesse j'écoute  
1-800-668-6868  
[www.jeunessejecoute.ca](http://www.jeunessejecoute.ca)



*Pour ce qui est de la cyberintimidation, dites à votre enfant :*

1. D'arrêter immédiatement ses réponses aux messages d'intimidation. La personne qui intimide n'attend que ça.
2. D'éviter d'envoyer un message d'insulte ou de menace, car il pourrait se retourner contre lui.
3. De bloquer les adresses des personnes qui l'intimident. Peu importe le réseau utilisé, il est possible de bloquer des personnes, des adresses et des numéros de téléphone.
4. De parler de la situation avec un adulte en qui il a confiance.
5. De retracer les adresses d'où proviennent les messages d'intimidation.
6. De sauvegarder tous les messages, qu'ils soient par courriel, texto ou messagerie.

À la Commission scolaire de St-Hyacinthe, nous avons la volonté de faire respecter les droits de tous, et ce, pour offrir le meilleur climat afin de favoriser le développement personnel, social et scolaire de chacun et chacune.

Nous tenons aussi à vous informer que chaque école de notre commission scolaire travaille en collaboration avec leurs membres du personnel à élaborer un plan de lutte ainsi qu'à la mise à jour de leur plan d'action afin de prévenir et traiter la violence. Chacune des écoles, par le biais du conseil d'établissement, vous informera au fur et à mesure de la finalisation des plans.